

Politique d'encadrement des élèves 2023-2024



Document d'information destiné aux parents et au personnel

Table des matières

Politique d'encadrement de l'école Du Versant	3
1. Code de vie : École Du Versant	4
1. Présentation du système d'encadrement	6
1.1 Système de récompenses : Billet de bonne conduite	7
2.1.1 La course au privilège de la directrice (course des billets verts)	7
2.1.2 La course aux médailles (système pour les rangs lors des entrées) ...	Erreur !
Signet non défini.	
2.2 OFFENSE MINEURE (billet jaune)	8
2.3 OFFENSE MAJEURE (billet rouge).....	9
2.4 GRADATION DES CONSÉQUENCES LORS D'OFFENSES MAJEURES.....	10

Politique d'encadrement de l'école Du Versant

Une politique d'encadrement est un ensemble de normes constituant une référence, et surtout une préférence, que se donne l'école Du Versant afin d'orienter les pratiques quotidiennes. Cette politique comprend le code de vie, le système d'encadrement ainsi que le plan de lutte contre la violence. Bien évidemment, ce système contribue à un fonctionnement collectif harmonieux et respecte les grandes orientations du projet éducatif soit de fournir un enseignement de qualité dans un environnement sécuritaire, dynamique, créatif et encadrant. Nous encourageons donc nos élèves à vivre pleinement selon des valeurs telles que : appartenance, engagement et collaboration.

Plusieurs aspects ont été retenus pour notre code de vie et notre système d'encadrement et une attention particulière sera portée à la violence et l'intimidation.

Enfin, l'ensemble du personnel de l'école (direction, enseignants, suppléants, éducatrices, concierge, secrétaire...) a autorité sur tous les élèves, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Le système d'encadrement consiste à intervenir rapidement dès qu'un(e) élève commet une offense. Ce système repose sur trois types d'interventions : les billets verts (bonne conduite), les billets jaunes (offenses mineures) et les billets rouges (offenses majeures).

Bonne année scolaire!

La direction

Martin Lapierre

1. Code de vie : École Du Versant

- ❖ Toutes ces règles sont applicables partout dans notre école (autant à l'intérieur qu'à l'extérieur).

Le code de vie découle de 3 valeurs ciblées par l'école soit **l'appartenance, la collaboration et l'engagement.**

En lien avec ces valeurs, voici les règles de vie :

Au plan du bon ordre et de la sécurité : :	
<p>La circulation</p> 	<p>Je me présente sur la cour de l'école seulement :</p> <p>*entre 7H40 et 7H50 le matin,</p> <p>*entre 12H35 et 12H45 en après-midi</p> <p>car la surveillance y sera assurée.</p>
	<p>Au son de la première cloche, j'arrête de jouer et je me dirige immédiatement vers la porte d'entrée qui m'est assignée. Je prends mon rang et je garde le silence.</p>
	<p>Je respecte les règles de sécurité dans mes déplacements entre l'école et la maison. J'utilise le trottoir, je traverse aux endroits désignés et me conforme aux exigences du brigadier. À la fin des cours, je me dirige directement chez-moi. Je ne flâne pas.</p>
<p>Vêtements et effets personnels</p> 	<p>Aucun chandail avec des messages/dessins violents ou à connotation sexuelle n'est accepté.</p>
	<p>La longueur des shorts, bermudas et jupes doit être à la mi-cuisse.</p>
	<p>Les camisoles à bretelles spaghetti sont interdites.</p> <p>La longueur des chandails et camisoles doivent toucher au tissu des pantalons. Aucune peau ne doit être visible.</p>
	<p>Le pantalon doit se porter aux hanches (on ne doit pas voir les sous-vêtements).</p>

<p>*CE QUI EST INTERDIT</p>	<p>Je n'apporte pas à l'école des objets de valeurs (<u>iPod, cellulaire, iPad, etc.</u>)</p>
	<p><u>Aucun objet considéré comme à caractère violent ou à usage inapproprié, ne sera toléré (ex : couteau de poche, chaîne, vapoteuse, etc.)</u></p>

Au plan de la bonne entente et de l'harmonie :

<p>Avec les autres</p> 	<p>J'accepte que les autres soient différents de moi et j'évite les moqueries.</p>
	<p>J'accepte les interventions qui me concernent venant du personnel de l'école.</p>
	<p>Je fais preuve de respect envers les membres du personnel et les autres élèves, tant en parole que par mes gestes. J'utilise un langage adéquat c'est-à-dire, sans blasphème.</p>
	<p>J'agis de manière à ne pas adopter, encourager ou accepter des comportements d'intimidation ou de violence autour de moi. (Loi 56).</p>
	<p>J'utilise le cyberspace en étant respectueux dans mes commentaires et dans ce que je diffuse. (Politique c.d.s..)</p>
<p>J'AGIS DE MANIÈRE À NE PAS ADOPTER, ENCOURAGER OU ACCEPTER DES COMPORTEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AUTOUR DE MOI (en respect du système d'encadrement et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école (voir les pages suivantes).</p> <p>J'UTILISE LE CYBERESPACE (médias sociaux, message texte, blogue...) EN ÉTANT RESPECTUEUX DANS MES COMMENTAIRES ET DANS CE QUE JE DIFFUSE (en respect de la politique en vigueur au Centre de services scolaires De La Jonquière).</p>	
<p>Dans mon environnement</p> 	<p>Je prends soin du matériel scolaire (volumes, pupitres, iPad, miniportable, etc.)</p>
	<p>Je respecte la propriété des autres, les objets personnels et les vêtements, autant ceux des adultes que ceux de mes camarades.</p>
	<p>Je contribue à avoir un environnement sain en utilisant les poubelles et les bacs de recyclage et je respecte la propreté des lieux.</p>
<p>Pour ma santé</p> 	<p>En respect de la politique alimentaire du Centre de services scolaire et par souci de ma santé, j'apporte pour ma collation des aliments sains. Seuls fruits, légumes, yogourt ou fromage sont permis.</p>
	<p>Par respect pour les autres et pour moi, je me brosse les dents, je me lave et porte des vêtements propres tous les jours</p>

1. Présentation du système d'encadrement

Afin d'orienter adéquatement nos pratiques quotidiennes, un système d'encadrement supporte notre code de vie pour bien encadrer les élèves tant sur le plan social que comportemental. Tous ces outils sont en place pour bien éduquer et maintenir une bonne qualité de vie dans l'école en regard des valeurs choisies dans notre projet éducatif.

Collaboration

Engagement

Appartenance

2.4 GRADATION DES CONSÉQUENCES LORS D'OFFENSES MAJEURES

Lors de chaque offense majeure, les conséquences seront :

1^{ère} offense :

- ❖ Rencontre avec la T.E.S.
- ❖ Appel et lettre aux parents pour signature (que l'élève doit rapporter dès le lendemain de l'offense (jour ouvrable)).
- ❖ **Perte de 2 récréations.**

2^e offense :

- ❖ Mêmes conséquences qu'à la première offense.
- Plus** :
- ❖ Réflexion de l'élève qui sera faite lors de la perte de ses deux récréations.

3^e offense :

- ❖ Mêmes conséquences qu'à la première offense.
- Plus** :
- ❖ Rencontre de l'élève par la T.E.S. et la direction.
 - ❖ Suspension à l'interne.

4^e offense :

- ❖ La T.E.S. en collaboration avec l'équipe-école, déterminera la mise en place des mesures exceptionnelles avec les intervenants impliqués. Les parents seront informés des mesures choisies pour leur enfant.

Voici divers moyens qui peuvent être mis de l'avant :

- ❖ Suivis.
- ❖ Retrait de récréations ou récréations différées.
- ❖ Contrat d'engagement.
- ❖ Rencontre avec la direction.
- ❖ Suspension à l'interne.
- ❖ Suspension externe.
- ❖ Plan d'action concerté.